



PREFECTURE DE L'AUBE  
27 OCT. 2021



# CHAUDREY

## DICRIM

### Document d'Information Communal Risques Majeurs



cavités souterraines



aval d'un barrage



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



inondation lente



tempêtes

**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes**



sanitaire

#### Article L 721- 1 du Code de la Sécurité Intérieure

- 1) Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile.
- 2) En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.
- 3) Quiconque porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent est un citoyen sauveteur et bénéficie de la qualité de collaborateur occasionnel du service public.

**Document à conserver**

Département  
**AUBE**

Arrondissement  
**TROYES**

Communauté Communes  
**Arcis-Mailly- Ramerupt**

Communes **CHAUDREY**  
Changement de Numéro  
Mairie ☎ 03 25 47 31 99

Mairie.chaudrey@wanadoo.fr  
**Ouverture au public**  
**Mardi 18 h 00 - 19 h 00**  
**Mercredi 15 h 00 - 16 h**

**Maire**  
LaGOGUEY Jean Jacques  
☎ 06.08.18.82.06

Chaudrey le 18 octobre 2021

Madame, Monsieur

Ce document «sécurité» est, d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE** et, doit retenir toute votre attention.

La présence de plusieurs risques majeurs dont la rupture de digues des barrages réservoirs Aube ou Marne, oblige la commune à réaliser :

- 1) Un **P C S** (Plan Communal de Sauvegarde)
- 2) Un **D I C R I M** (Document d'Information Communale sur les **Risques Majeurs**).

Ce recueil :

- S'appuie sur le **D D R M** (Dossier Départemental sur les **Risques Majeurs**) ;
- Met en évidence les risques potentiels qui nous entourent ;
- Incite à la réflexion pour nous préparer à un comportement responsable face à ces risques ;

- Précise les consignes de sécurité à adopter suivant l'évènement

Ce document synthétique constitue l'un des éléments de sécurité des personnes.

L'effet de surprises d'une catastrophe majeure atteignant la population crée un choc. L'ampleur des dégâts peut provoquer un désarroi et annihiler le sens du raisonnement

Le **P C S** élaboré sur directive de la préfecture, en concertation avec la **D D T** (Direction Départementale des Territoires), organise l'action à mener par un potentiel communal de volontaires et recense les moyens.

**Vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, est l'objectif de Ce document** afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, lisez ce fascicule.**

Le Maire

#### Cadre législatif

- L'article **L 125-2** du **Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quand aux risques qu'il encourt dans certaine zone du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

## Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent, mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction d'un ensemble d'habitants pris au dépourvu.



## A quels risques sommes-nous exposés à Chaudrey ?

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

## **1. Les risques Naturels :**

#### a) Inondations : PPRI Aube aval approuvé le 19 janvier 2011

La rivière Voire, apporte un volume d'eau non négligeable à la rivière Aube.

La rivière AUBE sinuueuse, inonde la vallée, provocant des débordements fréquents.

Ces inondations successives arrivent dans les terrains attenants aux maisons.

Nous remarquons que les lâchers du barrage réservoir Aube entretiennent parfois un niveau d'eau empêchant les terrains de la vallée de se dessiner.

**b) Mouvements de terrain :**

Le retrait / gonflement des argiles « aléas moyens », à cause du phénomène d'absorption / résorption d'eau dans le sol peut :

- a. Entraîner des fissures sur les façades des habitations ;
  - b. Mettre à jour des cavités souterraines (présence d'un puits méconnu) ;
  - c. Engendrer des coulées de boue.

c) Remontée de nappes phréatiques :

Ces réserves souterraines d'eau douce situées à faible profondeur se remplissent par des infiltrations de pluie ;

Si la nappe absorbe plus d'eau qu'elle n'en rejette dans les cours d'eau, elle peut atteindre la surface du sol et provoquer une inondation.

En plus du dommage visuel et olfactif, une remontée dégrade « surnoisement » le bâti (destruction du béton, enfouissement du sol de fondation, tassements différentiels)

## 2. Les risques technologiques :

### a) Rupture de barrages : PPI approuvés le 28 mars 2017 :

- Barrage lac -réservoir Aube : brèche dans la digue de Brévonnes, (Arrivée de l'onde de submersion estimée à 7h 00) ;
- Barrage réservoir marne : brèche dans la digue de Giffaumont. (Arrivée de l'onde de submersion estimée à 17h 00)

#### Conséquences :

- **Envisagées** sur la circulation en cas d'inondation
  - a. La RD 99 serait coupée entre Chaudrey et Ramerupt ;
  - b. La RD 441 serait submergée entre le 9 Rue de Brienne et le 20 Rue d'ARCIS ;
  - c. La Rue de l'Ecole serait inondée jusqu'à la porte du **logement des pompes** ;(point vérifié par géomètre)
- **Méconnues** sur le fonctionnement réseaux publics (télécoms, électricité, eau)

### b) Transport de Matières Dangereuses (T M D);

Ce risque Technologique **TMD** concerne :

La Route Départementale (RD) 441 qui traverse la commune d'Ouest en Est,

La RD 99 qui traverse le finage du Sud au Nord

Le transit des Camions ANDRA, Camions Citerne CARBURANT, Camions citerne GAZ... etc.).

**Il n'y a pas de plan de circulation possible évitant le village** par tous temps sur la commune.

### c) Nucléaire ; CHAUDREY peut être concerné par un accident nucléaire, comme toutes les communes du département, Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (**C N P E**) de NOGENT/Seine comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986.



Les pouvoirs publics ont mis en place un plan de distribution de comprimés d'iode, intégré au dispositif **ORSEC-** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). **Le maire doit retirer et acheminer les comprimés d'iode au point de rassemblement** (Page 22).

## 3. Les risques Météorologiques :

Tempêtes - canicule - neige, verglas -grand froid – feux

Coulées de boues 08 06 1992 -Tempête 25 12 1999.

En cas de risques météorologiques, **Météo France** diffuse chaque jour une **carte de vigilance** qu'il est important de consulter, régulièrement. Les données sont actualisées au moins deux fois par jour à 6 h et à 16 h.

Où trouver cette carte ?

- 1) Sur Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ;
- 2) Par téléphone : 03 25 82 84 90 ou 0 899 71 02 10 ;
- 3) Dans les médias (Télévision- radio, journaux)

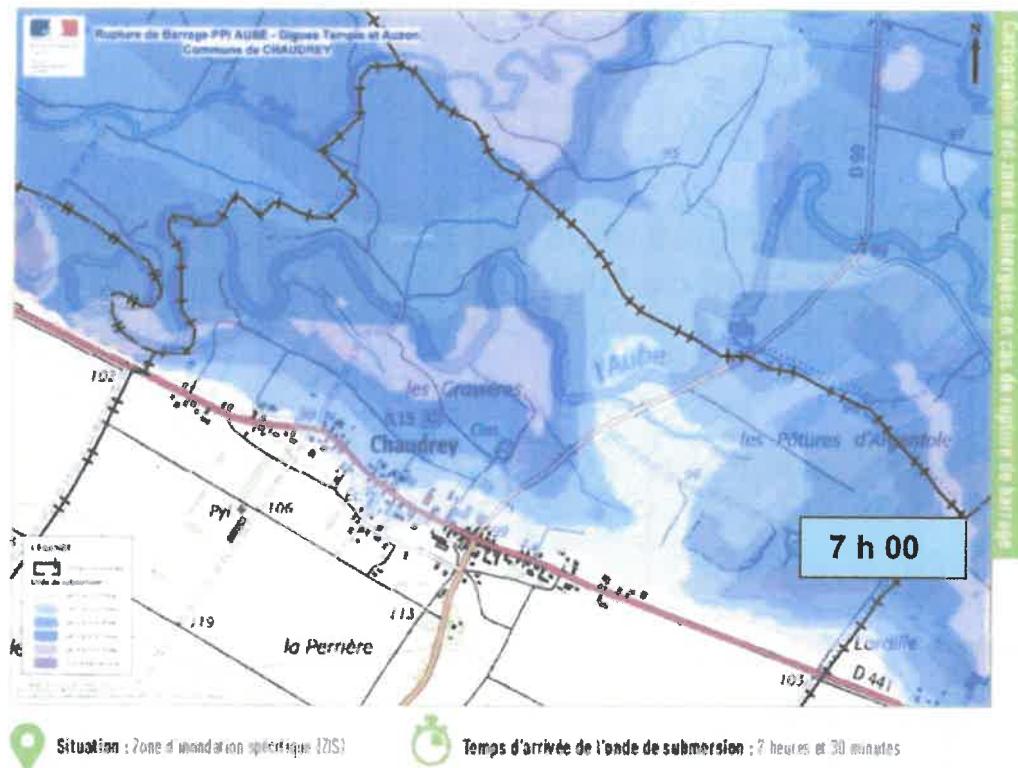
## 4. Les risques Sanitaires :

- Epizootie- pandémie- grippe aviaire 2008- grippe H1N1 2009

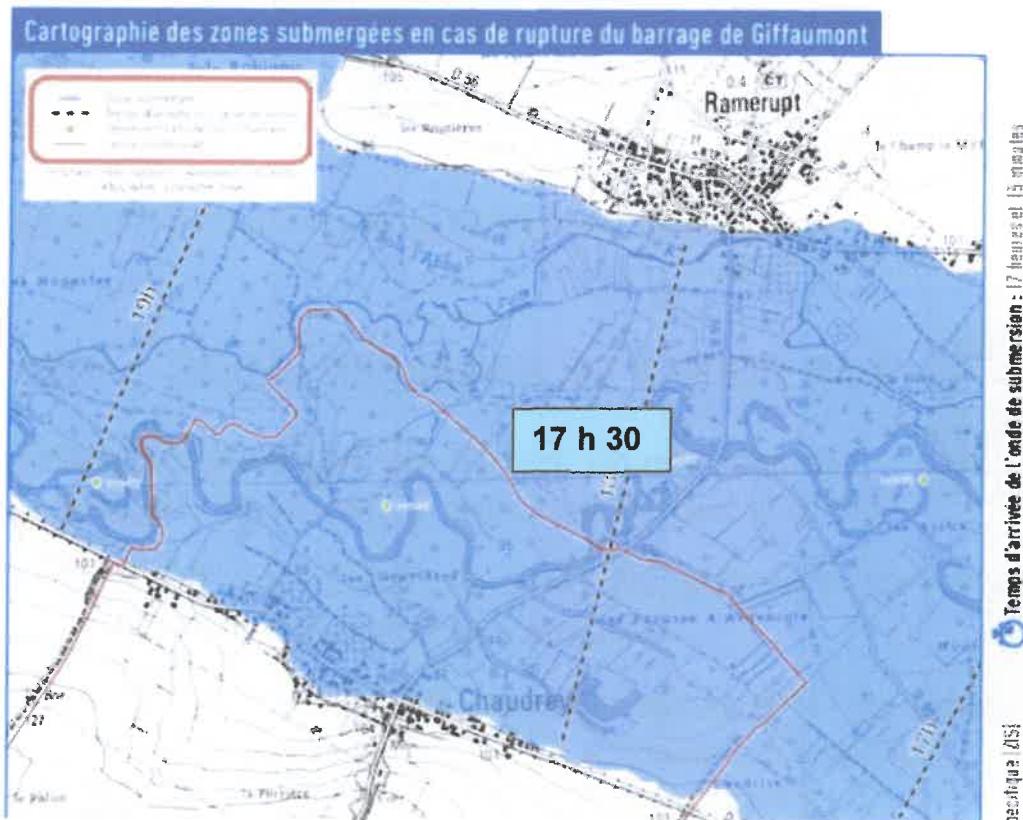
**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde**

## CARTES rupture digues

Rupture digue de BREVONNES onde de submersion 7 h 00



Rupture digue de GIFFAUMONT 17 h 30



Aucun système d'alerte sonore n'existe sur la commune

**Les cloches de l'ÉGLISE ne peuvent plus sonner**

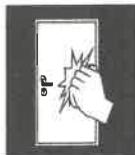
### En cas d'événement majeur

Un système d'alerte a été défini avec des moyens humains :

## SCHÉMA D'ALERTE DE LA POPULATION

Les habitants situés dans la zone de risques seront alertés prioritairement de l'imminence d'un événement grave

Relais des élus  
En  
**Porte à porte**



Relais  
secrétariat  
Par Téléphone



Le village a été divisé en **3 secteurs**.

Des conseillers municipaux, diffuseront l'alerte dans chaque secteur.

Le secrétariat du P C C (Poste de Commandement Communal) vous avertira aussi par téléphone. En fonction des événements, des informations peuvent être données par la radio et / ou la télévision

Une fois le danger écarté, vous serez avisé de la fin d'Alerte par le porte à porte et par téléphone.



**DES POINTS DE RASSEMBLEMENT ont été définis**

**Localisation du Point de rassemblement 1**

Pour tous les risques autres qu'inondation « exceptionnelle »

**Salle polyvalente 21 Rue du BOURG 03 25 47 31 99**

[Mairie.chaudrey@wanadoo.fr](mailto:Mairie.chaudrey@wanadoo.fr)

**Localisation du Point de rassemblement 2**

En cas d'inondation « exceptionnelle » (Rupture de digues)

**Ancienne Ecole : 5 Rue de l'ÉCOLE**

## Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

**Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...),  
Nourriture et eau, couvertures, vêtements,  
Papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien**



## Qu'est-ce qu'une inondation ?

### Définition :

*L'inondation est la submersion lente ou rapide d'une zone habitée ou non. Elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.*

*La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.*

### Deux types d'inondations existent :

- 1) Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- 2) Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



*le risque*

### Le risque à CHAUDREY :

CHAUDREY est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière traversant la commune à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

### Les mesures de prévention :

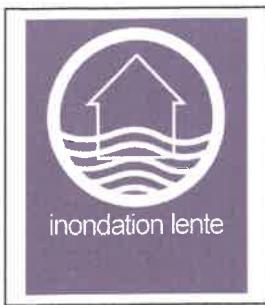
En janvier 2011, un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI Aube Aval) a été approuvé sur la commune. Ce PPRI, détermine les zones inondables, réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, Chacune disposant de son propre règlement décrivant, les interdictions, la possibilité d'aménagement et les prescriptions à respecter. De ce fait, ce PPRI réglemente l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues). Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le maire déclenche le P C S qui organise les secours et définit les points de ralliement.**



## INONDATION LENTE

### Ce que vous devez faire :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.  
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

#### DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « inondation ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

#### PENDANT LA CRUE :

##### A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations etc. qui pourraient être atteints par l'eau,
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

##### Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds.
- N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

#### APRES L'INONDATION :

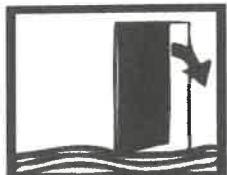
- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

#### Les bons réflexes

Coupez  
électricité  
et gaz



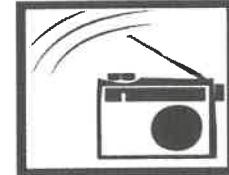
Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule





# Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

## Définition :

Le **risque** lié aux *Transports de Matières Dangereuses*, appelé aussi **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à CHAUDREY :

La commune est concernée par ce risque **T M D** avec le passage des RD 441 et RD99 sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde (P C S)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en oeuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



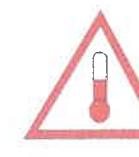
Matières infectieuses



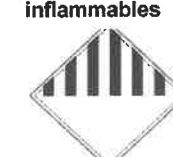
Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



## Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

### DÈS AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### PENDANT L'ACCIDENT :

#### Si VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; Police / gendarmerie : 17 ; Depuis votre portable : 112).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

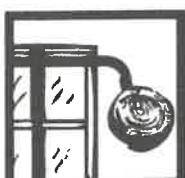
#### DÈS que VOUS ETES AVERTI DE L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu Champagne, France Bleu Auxerre, Radio Latitude).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

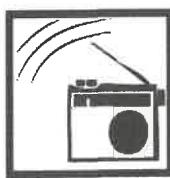
### Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez Toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne Téléphonez pas



Ni flammes Ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## Risque « RUPTURE de BARRAGE » Lacs - réservoir AUBE et MARNE

### Définition :

*La commune est concernée par ce risque :Lacs -réservoirs Aube et Marne.*

**Une brèche dans la digue de Brévonnes** (lac- réservoir Aube) entraîne l'arrivée de l'onde de submersion dans les **7 h 00** qui suivent.

**Une brèche dans la digue de Giffaumont**, (lac- réservoir Marne), entraîne l'arrivée de l'onde de submersion dans les **17 h 00** qui suivent.

**A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.**

### Les mesures de prévention.

Afin de prévenir tout risque d'accident des **mesures de prévention** sont mises en œuvre :

- 1) Surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire ;
- 2) Visite biannuelle d'auscultation des ouvrages par le service de contrôle ;
- 3) Etude de danger des ouvrages qui permet d'inspecter les parties immergées non accessibles en temps normal ;
- 4) Elaboration des Plans Particuliers d'Intervention (PPI aube et Marne approuvez le 27 mars 2017) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages ;
- 5) La vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées est remplacée par les points 1 et 2



Cartes consultables : <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-protection-de-la-population/Securite-civile/Gestion-de-crise/Plans-particuliers-d-intervention-des-barrages-des-lacs-reservoirs-Seine-Aube-et-Marne>



Onde de submersion lac-réservoir Marne

### L'ALERTE RUPTURE DE BARRAGE

Le maire recevra l'alerte de la Préfecture. Il déclenche alors le P C S qui organise les secours et des messages d'informations destinés à la population. Des élus seront dépêchés pour informer en priorité les habitants du ou des secteurs à risques

**Rappel : Dans tous les cas, ne vous engagez pas sur une chaussée inondée, dans un sous-sol. Si possible montez à l'étage ou au grenier**



## Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE DE BARRAGE- RÉSERVOIR AUBE ou MARNE

### DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

#### A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations etc. qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

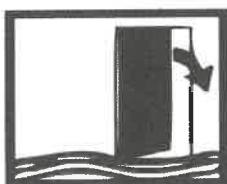
### APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

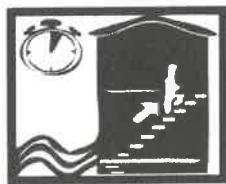
### Rappel des bons réflexes : rupture de digue de barrage-réservoir



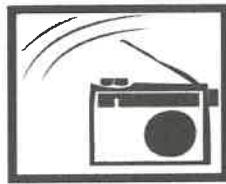
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule

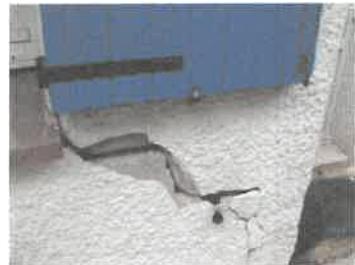
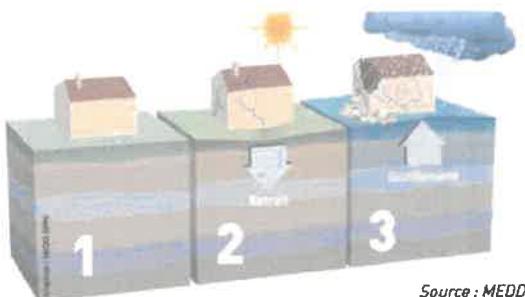


# Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

## « Aléa moyen »

### Définition :

*Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux*



### Le risque à CHAUDREY:

La commune se situe sur une **zone d'aléa moyen** pour les argiles Voir carte page 14. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)).

### Les mesures de prévention :

Le ministère de l'Écologie a édité :

Une plaquette d'information sur le risque argile « Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? ».

Une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020. Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

### Comment faire pour prévenir les dégâts ?



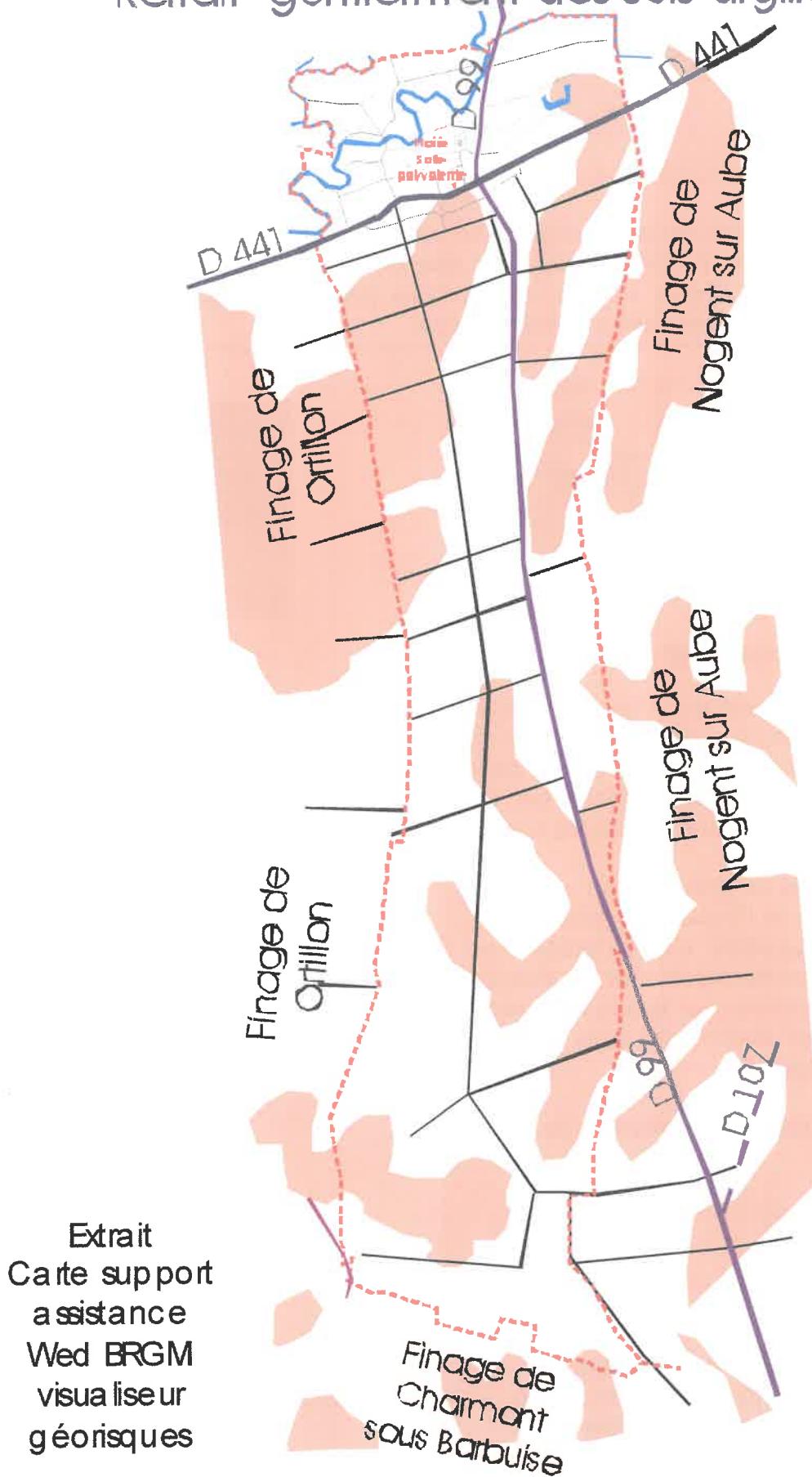
**Eloignez la végétation du bâti :**  
Les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



**Réalisez une structure étanche autour du Bâtiment**

Vous retrouverez tous les conseils dans les brochures de recommandations  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Retrait -gonflement des sols argileux





## Risque Mouvement de terrain (les cavités souterraines)

Définition :

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux).

Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



**Une cavité souterraine  
est identifiée à  
CHAUDREY  
CHAAA0000267  
01 01 1962  
Carrière la perrière  
[www.bdcavites.net](http://www.bdcavites.net))**

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site [www.bdcavites.net](http://www.bdcavites.net). Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

Le Conseil Municipal est surpris de cette indication car la carrière est à ciel ouvert et n'a rien de souterrain

**Les mesures de prévention :**

**A FAIRE DES AUJOURD'HUI :**

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

**AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :**

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- appelez les services de secours.

**APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :**

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



## Risque Tempête – vents violents

Définition :

*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).*



### Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

### Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

### Le risque :

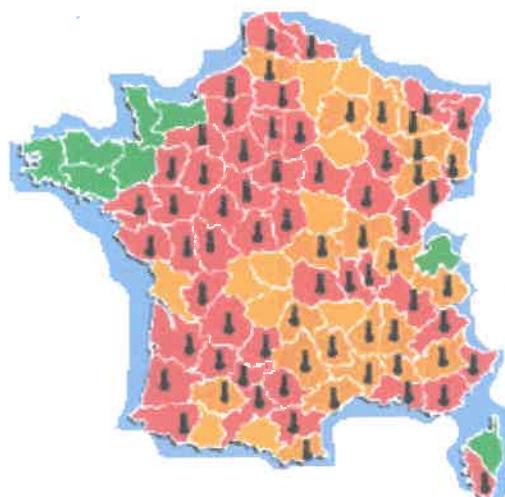
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux  
d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes  
météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des  
activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

	<b>Vent violent</b>		<b>Neige-verglas</b>
	<b>Pluie-inondation</b>		<b>Canicule</b>
	<b>Orages</b>		





## Ce que vous devez faire en cas de tempête

### DES AUJOURD'HUI

- **Informez-vous** sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

### PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

### APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



## Risque sanitaire : Exemple de la pandémie grippale

### Définition :

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

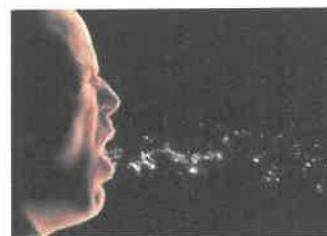
### Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

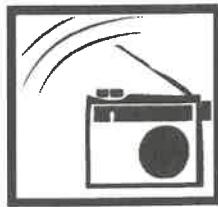
### Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- Porter un masque quand la distance de 1 m ne peut pas être respectée ;
- Evitez de ce toucher le visage ;
- Utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Aérer les pièces 10 mn 3 fois par jour



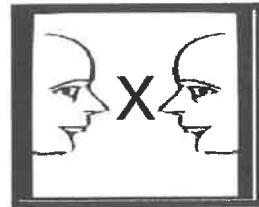
### Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
Télévision



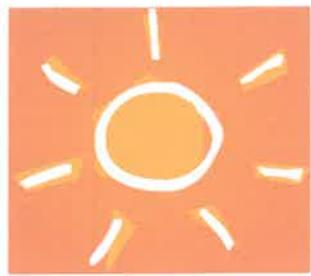
Lavez vous  
régulièrement les  
mains au savon  
et/ou avec une  
solution hydro  
alcoolique



Evitez tout contact  
avec une  
personne malade



## Risques sanitaires : Canicule



### Définition :

*Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.*

*En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juin au 31 août;*

### Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



### Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

Personne âgée	Enfant et adulte
Mon corps transpire peu et je suis très sensible à la chaleur. La température de mon corps peut alors augmenter jusqu'à 37 °C.	Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

**CANICULE**

**Personne âgée**

- Je ne suis pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...
- Je mange normalement fruits, légumes, pain, soupe...
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne bois pas d'alcool.
- Je donne de mes vêtements à mon entourage.

**Enfant et adulte**

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je bois beaucoup d'eau et...
- Je ne bois pas d'alcool.
- Au travail, je vigilante pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des repos de mon entraînement.

## MESSAGES envisagés : Distribuer en porte à porte

**ATTENTION, ALERTE** (*Nature de l'incident*)  
**SANS évacuation** de la population présente

Un risque d'inondation menace votre maison ;  
 Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

**Pour votre sécurité,**

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données.

**ATTENTION, ALERTE** (*Nature de l'incident*)  
**Une inondation exceptionnelle est attendue**



**AVEC évacuation** de la population présente

**Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.**

**Rejoignez le point de rassemblement** (*salle polyvalente ou école*)

**Munissez vous d'affaires personnelles** ;

**Prenez vos papiers d'identité, carte vitale** ;

**Suivez toutes les instructions données par le Maire**  
**Ou les forces de l'ordre.**

**ATTENTION, ALERTE** *Nuage toxique*



**AVEC CONFINEMENT**

**Un évènement exceptionnel vient de se produire**

**Rejoignez immédiatement votre maison** ;

**Fermez vos portes et fenêtres** ;

**Bouchez vos aérations** ;

**Coupez votre ventilation.**

**Pour votre sécurité**

**Restez attentifs aux instructions qui vous seront données**



## Risque nucléaire

Nogent sur Seine  
Centre Nucléaire de Production d'Électricité  
(C N P E)



Définition :

**Le risque nucléaire** est la conséquence d'un accident qui peut conduire à une dispersion atmosphérique d'éléments toxiques radioactifs ou à un rejet liquide de produits radioactif dans l'environnement. Maîtriser ce risque est l'objectif de la sûreté nucléaire.

**La sûreté nucléaire** désigne l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relative à la conception, à la construction l'utilisation au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au transport des substances radioactives prises en vues de prévenir les accidents.

La production nucléaire présente des risques spécifiques. Outre les accidents nucléaires s'ajoute des risques nouveaux (chute d'avion, survol par des drones, sabotage, risques externes d'intrusion, piratage des systèmes d'informatiques)

**L'accident nucléaire** est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il peut survenir :

Lors d'accidents de transport de matières radioactives,

Lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de grave dysfonctionnement sur une installation ou centrale nucléaire industrielle.

Afin de parer à ce risque, en cas d'**accident nucléaire**, le préfet peut être amené à demander au maire d'appliquer les dispositions de ce plan.

**Procédures à appliquer par le maire en cas de mise en œuvre des dispositions ORSEC / distribution d'iode :**



### POINTS DE RASSEMBLEMENT définis

#### Point de rassemblement 1

Pour tous les risques autres qu'inondation « exceptionnelle »

**Salle polyvalente 21 Rue du BOURG**

**03 25 47 31 99** [Mairie.chaudrey@wanadoo.fr](mailto:Mairie.chaudrey@wanadoo.fr)



#### Point de rassemblement 2

En cas d'inondation « exceptionnelle » (Rupture de digues)

**Ancienne Ecole : 5 Rue de l'ECOLE**

## **Les mesures de prévention :**

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (**ORSEC**) départementale, un **PP I** (Plan Particulier d'Intervention approuvé en juillet 2019) a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant l'organisation de crise qui serait mise en place en situation d'accident.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

Mis en œuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du **CNPE**, il a pour objectifs essentiels,

- 1) L'organisation des secours publics pour protéger la population, l'environnement, les biens.
- 2) La coordination de l'ensemble des moyens mis en œuvre, à savoir :
  - a) La mise à l'abri des populations ;
  - b) La distribution des comprimés d'iodure de potassium ;
  - c) L'éloignement temporaire ou l'évacuation ;

## **Les moyens de surveillance :**

Une surveillance permanente de l'installation est exercée par la centrale de Nogent-sur-Seine et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

## **En phase d'alerte, le maire doit :**

- 1) **Retirer et acheminer les comprimés d'iode depuis la PHARMACIE Philippe de CHARMONT sous Barbuise (03 25 41 02 67) jusqu'au lieu de distribution identifiés ci-dessus.**
- 2) **Ouvrir le lieu de distribution** (Salle polyvalente ou ancienne école) au public et prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la distribution.
- 3) **Assurer la traçabilité** des comprimés distribués en notant le nombre de comprimés remis à chaque personne se présentant au lieu de distribution.
- 4) **Assurer la distribution** des comprimés aux personnes isolées, dépendantes ou à mobilités réduites.
- 5) Rendre compte des actions mise en œuvre à la préfecture.

Le maire déclenche alors **le PCS** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

**Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités ('maire, pompier ou gendarmerie).**



## Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT NUCLEAIRE

### DES AUJOURD'HUI

- 1) Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri ;
- 2) Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) de Nogent/Seine (sur le site [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr));
- 3) Préparez un kit d'urgence (première nécessité)
- 4) Dotez vous d'une radio à pile et de piles de rechange  
Photocopie de vos papiers d'identité, Traitements médicaux, Trousse de premier secours, Vêtements de rechange, Nourriture et eau en petites bouteilles

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Dès que l'alerte est donnée:

- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment en dur le plus proche, Fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, Arrêtez ventilation et climatisation.
- Ne touchez pas à votre véhicule, à l'eau, et aux objets laissés à l'extérieur.
- Ne consommer aucune denrée issue du prélèvement d'un milieu naturel (cueillette, chasse ou pêche)
- Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio (notamment Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7, France Bleue 100.5 ou 100.8, Thème radio).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un P P M S (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRES L'ACCIDENT

- Garder votre calme, les pouvoirs publics prendront en charge la population susceptible d'avoir été exposée aux rejets radioactifs et lui feront passer des examens médicaux afin de déterminer la dose reçue
- Respectez les consignes données par les autorités via les médias : France Bleu Auxerre, France Bleu Champagne, Radio Latitude, Champagne FM

### Rappel des bons réflexes :



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Accident nucléaire

## Qu'est - ce que l'iode ?

C'est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. Nous le trouvons dans l'eau et les aliments que nous consommons (poisson, viande, fruits, lait).

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif provenant d'une réaction chimique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement.

## Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer sur cet organe, surtout chez les enfants.

Prendre un comprimé d'iode stable avant, ou moins de 24 h après Les rejets d'iode radioactif.

Ce comprimé d'iode protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer.

## Quand prendre un comprimé d'iode ?

Les comprimés d'iode doivent être pris uniquement sur ordre des autorités publiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://aube.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

*À réfléchir : le rêve est permis mais la réalité est là, bien présente.*

*Nous sommes 70% à vivre à moins de 75 km d'une centrale nucléaire.*

*Le vieillissement des installations Françaises, le réchauffement climatique, la baisse possible du niveau des fleuves et des rivières ainsi que le réchauffement des eaux interrogent... .*

*La France ne dispose pas de ressources naturelles*

*Et,*

*notre besoin d'électricité grandit...*

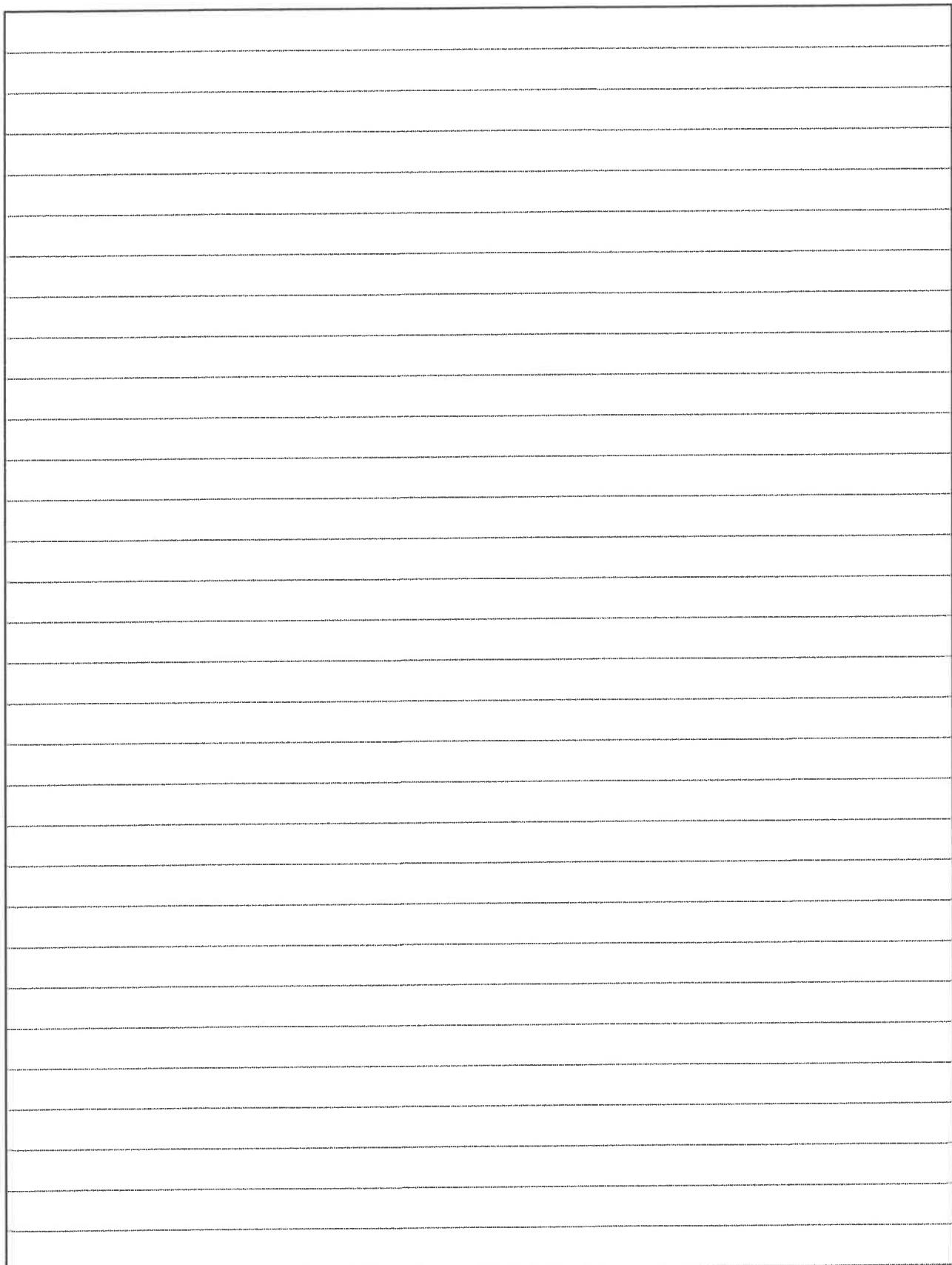


# Les numéros utiles

<b>Mairie de CHAUDREY</b>	<b>03 25 47 31 99</b>	<a href="mailto:mairie.chaudrey@wanadoo.fr">mairie.chaudrey@wanadoo.fr</a>
<b>Préfecture de l'AUBE</b>	<b>03 25 42 35 00</b>	<a href="http://www.aube.gouv.fr">http://www.aube.gouv.fr</a>
Direction Départementale des Territoires	<b>03 25 46 20 25</b>	
<b>Pompiers</b>	<b>18 ou 112 portable</b>	
<b>Gendarmerie</b>	<b>17</b>	
<b>Samu</b>	<b>15</b>	
<b>ERDF centre dépannage</b>	<b>09 726 750 10</b>	
<b>GRDF centre dépannage</b>	<b>800 473 333</b>	
<b>S D D E A</b>	<b>03 25 79 00 00</b>	
Centre Routier Départemental	<b>0800 12 10 10</b>	
<b>Météo France</b>	<b>0899 71 02 10</b>	<a href="http://www.meteo;fr">http://www.meteo;fr</a>

<b>Ecoutez les informations</b>	
<b>Champagne F M</b>	<b>97,5</b>
<b>France Bleue</b>	<b>100,8</b>
<b>France Info</b>	<b>105,5</b>
<b>France Inter</b>	<b>95,3</b>
<b>France 2 France 3</b> <b>Canal 32</b>	

## Notes personnelles :



A large rectangular area for personal notes, consisting of 20 blank, lined horizontal lines. The lines are evenly spaced and provide a grid for writing.

## Lexique RISQUES MAJEURS

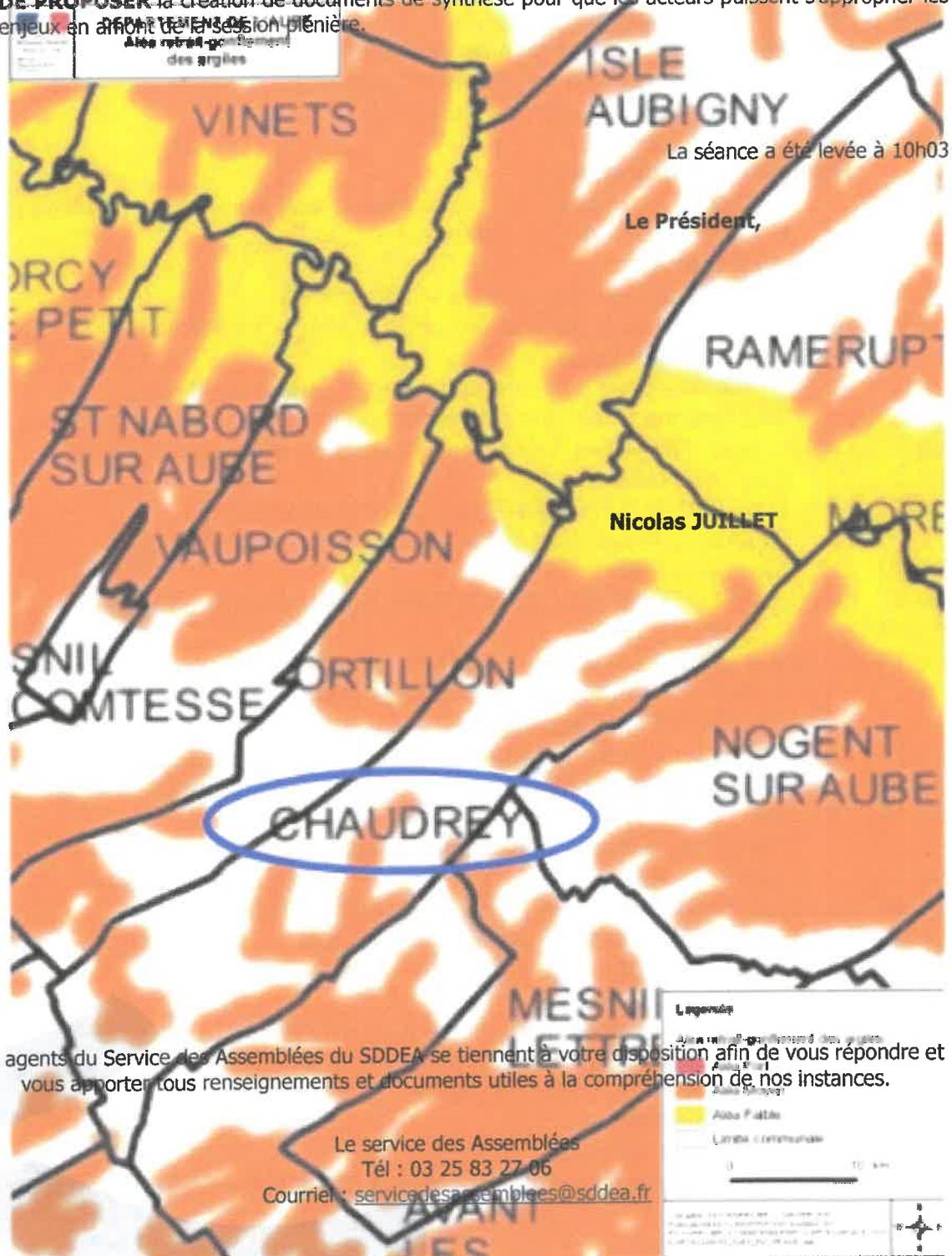
- Page 1 Apprenons les bons réflexes ;
- Page 2 Mot du maire, le contexte et l'obligation PCS - DICRIM - D D R M ;  
Le cadre législatif ;
- Page 3 Qu'est- ce qu'un risque ?  
A quels risques sommes-nous exposés ?  
Risques **Naturels** : Inondation ; Mouvements de terrain ; Remontée de nappes,;
- Page 4 Risques **Technologiques**
  - 1) Rupture de barrage (digues de Brévonnes Aube et de Giffaumont Marne)  
Conséquences envisagées et méconnues
  - 2) Transport de matières dangereuses
  - 3) Risque Nucléaire
Risques **météorologiques**
  - Tempêtes - canicule - neige, verglas -grand froid- feux - Coulées de boue
  - Ou trouver la carte de vigilance ?
Risques **Sanitaires**
- Page 5 Cartes rupture digues (Brévonnes – Giffaumont)
- Page 6 Système d'alerte de la population (porte à porte – Téléphone)  
Points de Rassemblement :
  - 1 Mairie –Salle polyvalente (excepté rupture de digues)
  - 2 Ancienne Ecole si rupture de digues ou inondation importante
- Page 7 Le risque INONDATION Définition, Prévention, Surveillance Alerte,
- Page 8 Les bons réflexes
- Page 9 Le risque TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES  
Définition, Prévention, logos signalisation des véhicules
- Page 10 Les bons réflexes ;
- Page 11 Le risque RUPTURE DE DIGUES Définition, Prévention, Cartes
- Page 12 Les bons réflexes
- Page 13 Le risque MOUVEMENT de TERRAIN
  - 1 **Retrait- gonflement des argiles** (Aléa moyen)  
Définition, Prévention, Cartes
Carte communale retrait - gonflement des sols argileux page
- Page 14 2 **Les cavités souterraines** Définition Remarque CM prévention
- Page 15 Le risque TEMPÈTE – Vents violents  
Définition, Effets- Conséquences- codes couleurs.
- Page 16 Les bons réflexes
- Page 17 Le risque SANITAIRE Pandémies : Définition, Prévention
- Page 18 Canicule : Définition- Danger- Prévention
- Page 19 Messages envisagés
- Page 20 Le risque NUCLEAIRE  
Point de rassemblement distribution d'IODE :  
Salle polyvalente 1 ou ancienne école 2
- Page 21 Prévention- Surveillance- Alerte
- Page 22 Les bons réflexes
- Page 23 Qu'est - ce que l'iode ?  
Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?  
A réfléchir.
- Page 24 les Numéros utiles
- Page 25 Notes personnelles
- Page 26 Lexique



## Carte D D T

**Carte « retrait-gonflement des sols argileux »**

- **DE PROPOSER** la mise en valeur du rapport entre l'utilisation de l'eau et l'état quantitatif et qualitatif de l'eau ;
- **DE PROPOSER** la création d'un état des lieux relatif à chacune des thématiques présentées ;
- **DE PROPOSER** la création de documents de synthèse pour que les acteurs puissent s'approprier les enjeux en affinité de la session plénière.



Les agents du Service des Assemblées du SDDEA se tiennent à votre disposition afin de vous répondre et vous apporter tous renseignements et documents utiles à la compréhension de nos instances.

## Lexique RISQUES MAJEURS

- Page 1 Apprenons les bons réflexes ;
- Page 2 Mot du maire, le contexte et l'obligation PCS - DICRIM - D D R M ;  
Le cadre législatif ;
- Page 3 Qu'est- ce qu'un risque ?  
A quels risques sommes nous exposés ?  
**Risques Naturels** : Inondation ; Mouvements de terrain ; Remontée de nappes.;
- Page 4 **Risques Technologiques**
  - 1) Rupture de barrage (digues de Brévonnes Aube et de Giffaumont Marne)  
Conséquences envisagées et méconnues
  - 2) Transport de matières dangereuses
  - 3) Risque Nucléaire**Risques météorologiques**  
Tempêtes - canicule - neige, verglas -grand froid- feux - Coulées de boue  
Où trouver la carte de vigilance ?
- Risques Sanitaires
- Page 5 Cartes rupture digues (Brévonnes – Giffaumont)
- Page 6 Système d'alerte de la population (porte à porte – Téléphone)  
Points de Rassemblement :
  - 1 Mairie –Salle polyvalente (excepté rupture de digues)
  - 2 Ancienne Ecole si rupture de digues ou inondation importante
- Page 7 Le risque INONDATION Définition, Prévention, Surveillance Alerte,
- Page 8 Les bons réflexes
- Page 9 Le risque TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES  
Définition, Prévention, logos signalisation des véhicules
- Page 10 Les bons réflexes ;
- Page 11 Le risque RUPTURE DE DIGUES Définition, Prévention, Cartes
- Page 12 Les bons réflexes
- Page 13 Le risque MOUVEMENT de TERRAIN
  - 1 **Retrait- gonflement des argiles** (Aléa moyen)  
Définition, Prévention, Cartes
- Page 14 Carte communale retrait - gonflement des sols argileux page
- Page 15 **2 Les cavités souterraines** Définition Remarque CM prévention
- Page 16 Le risque TEMPÈTE – Vents violents  
Définition, Effets- Conséquences- codes couleurs.
- Page 17 Les bons réflexes
- Page 18 Le risque SANITAIRE Pandémies : Définition, Prévention
- Page 19 Canicule : Définition- Danger- Prévention
- Page 20 Messages envisagés
- Page 21 Le risque NUCLEAIRE
  - Point de rassemblement distribution d'IODE:  
Salle polyvalente 1 ou ancienne école 2
- Page 22 Prévention- Surveillance- Alerte
- Page 23 Les bons réflexes
- Page 24 **Qu'est - ce que l'iode ?**  
Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?  
A réfléchir.
- Page 25 les Numéros utiles
- Page 26 Notes personnelles
- Page 27 Carte DTT retrait gonflement sols argileux
- Page 28 Lexique